

Rectorat

A Toulouse, le 29 mars 2023

Direction des examens et concours  
Bureau des examens post-bac DEC 5  
Courriel: dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :  
Myriam SENEGAS (gestionnaire)  
Tél : 05 36 25 71 28  
Jordi Llorens (chef de bureau)  
Tél : 05 36 25 71 07

**EXTRAIT DE CIRCULAIRE ACADÉMIQUE  
D'ORGANISATION  
BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
MÉTIER DE L'AUDIOVISUEL (toutes options)**

**SESSION 2023**

**Objet** : Organisation de l'examen pour les académies de Bordeaux, Corse, Limoges, Montpellier, Orléans-Tours, Poitiers et Toulouse.

**Référence** : Circulaire d'organisation émise le 01 janvier 2023 par le Service Interacadémique des Examens et Concours d'Arcueil (SIEC).

**Nombre de candidats 373 inscrits se répartissant comme suit :**

	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	GEST.PROD	TOTAL
<b>BORDEAUX</b>						<b>123</b>
Campus La Salle - St Genès		6	4	2	8	20
UFA St Genès		5	6	5	3	19
Brassart			12			12
LG René Cassin		11	11	21		43
GRETA SA R.CASSIN BIARRITZ			7	11		18
IMACORE		7	2			9
INDIV 33 (Gironde)		1				1
INDIV 47 (Lot et Garonne)		1				1
<b>MONTPELLIER</b>						<b>66</b>
ACFA Multimédia	9	8	10		4	31
Ecole Privée Travelling	10	8	10		4	32
Individuel 11 (Aude)					1	1
Individuel 34 (Hérault)			2			2
<b>POITIERS</b>						<b>53</b>
Lycée image et son	13	12	11	9	8	53
<b>ORLEANS- TOURS</b>						<b>17</b>
Notre Dame la Riche			4		6	10
ISCB Institut Supérieur Commerce et Bureautique			5		2	7
<b>TOULOUSE</b>						<b>113</b>
LGT des arènes	11	9	10			30
ISPRA	16	12	13			41
IMAAAT	2	6	2			10
Individuel + EAD 31 (H-G)		4	1		8	13
Sud Formadia	4	13	1			18
Individuel 81 (Tarn)			1			1
<b>TOTAL PAR OPTION</b>	<b>65</b>	<b>103</b>	<b>112</b>	<b>48</b>	<b>44</b>	<b>372</b>

## I. CATEGORIES DE CANDIDATS

<b>Catégorie 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1 - Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat)</li> <li>• 1.2 - Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités)</li> </ul>
<b>Catégorie 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)</li> </ul>
<b>Catégorie 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1 - Scolaires (établissements privés hors contrat)</li> <li>• 3.2 - Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités)</li> <li>• 3.3 - Stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)</li> <li>• 3.4 - Au titre de leur expérience professionnelle</li> <li>• 3.5 - Enseignement à distance</li> </ul>

## II. CALENDRIER

### ÉPREUVES ECRITES

<b>E1</b> – Culture audiovisuelle et artistique (CAA)*	Lundi 22 mai 2023	13h30 à 18h00
<b>E3</b> - Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports (EEJTES)** – <i>Option Gestion de production</i>	Mardi 23 mai 2023	12h00 à 18h00
<b>E3</b> – Physique et technologie des équipements et des supports (PTES)** – <i>sauf option gestion de production</i>	Mardi 23 mai 2023	12h00 à 18h00

\* Pour l'épreuve E1 (CAA) : pas de sortie autorisée avant la fin de la première heure de composition.

\*\*Pour l'épreuve E3 (EEJTES ou PTES) : pas de sortie autorisée avant une heure trente de composition.

### ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

<b>E4</b> - Techniques et mise en œuvre (pratique)	<u>Gestion de production</u> : du 25 au 26 mai 2023 <u>Montage</u> : du 30 mai au 2 juin 2023 <u>Image</u> : du 30 mai au 2 juin 2023 <u>Son</u> : du 30 mai au 2 juin 2023 <u>Exploitation</u> : du 25 au 26 mai 2023	À partir de 8 h
<b>E5</b> – Epreuve professionnelle de synthèse ( <i>op. gestion de production</i> )	(voir p. 13-14 pour le détail par option)	À partir de 8 h
<b>E51</b> – Projet à caractère professionnel (PCP) <b>E52</b> – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)	<b>Candidats individuels</b> : remise du dossier de production + support <b>le vendredi 07 avril 2023</b> par le centre d'examen. <u>Les candidats sont invités à contacter le centre d'épreuve pour s'informer des modalités de remise.</u> DEPOT DU DOSSIER D'ANALYSE SUR LE CENTRE D'EPREUVE AU PLUS TARD <b>le mardi 09 mai 2023</b> . <b>Candidats scolaires</b> : dépôt des notes de synthèse E51 et E52 et des supports audiovisuels dans le centre d'épreuve au plus tard <b>le mardi 09 mai 2023</b> .	À partir de 8 h
<b>E6</b> – Situation en milieu professionnel (SMP)	(voir p. 16 pour le détail par option)	À partir de 8 h
	DEPOT DES DOCUMENTS SUR LE CENTRE D'EPREUVE <b>LE 09 MAI 2023 DERNIER DELAI</b>	
<b>E2</b> et <b>EF1</b> – Langues vivantes	voir page 7	

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES	
Le 12 juin 2023	A l'attention de M. BOTSIDIS Lycée des Arènes Place Emile Male – BP 73003 31024 TOULOUSE Cedex 3
PUBLICATION DES RESULTATS	
Le 05 juillet à 18h00 sur <u>Cyclades</u>	

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
<b>Transmission des notifications d'aménagements des épreuves</b>	<b>Via Cyclades</b> ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. <b>Contactez la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril</b> (pour le BTS)
<b>Mise à disposition des convocations des candidats</b>	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements	Semaine du mardi 11 au 14 avril 2023
<b>Matériel Candidat</b>	Il est désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 14 avril 2023

### III. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

#### 1) ÉPREUVES ÉCRITES

Elles se dérouleront dans les établissements dénommés ci-après « CENTRES D'ÉCRITS ».

ACADEMIE	CENTRES D'ÉCRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
POITIERS	<b>LYCEE IMAGE ET SON (53 cdts)</b> 303 Avenue de Navarre 16022 ANGOULEME	- Lycée Image et Son : 52 - Individuels 16 : 1

<b>TOULOUSE</b>	<b>LYCEE DES ARENES (114 cdts)</b> 4 place Emile Male 31000 TOULOUSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lycée des arènes : 38</li> <li>- IMAAT : 10</li> <li>- EAD 31 : 1</li> <li>- INDIV 31 : 4</li> <li>- INDIV 81 : 1</li> <li>- ISPRA : 41</li> <li>- SUD FORMADIA : 18</li> </ul>
<b>MONTPELLIER</b>	<b>LYCEE J-F CHAMPOLLION LATTES (67 cdts)</b> 20, Avenue de Figuières, 34874 Lattes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Candidats isolés 11 : 1</li> <li>- Candidats isolés 34 : 2</li> <li>- ACFA Multimédia : 31</li> <li>- Ecole Travelling : 32</li> </ul>
<b>BORDEAUX</b>	<b>LYCEE RENE CASSIN (62 cdts)</b> 2 Rue Lasseguette 64100 BAYONNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LG René Cassin : 44</li> <li>- Greta Pays Basque : 18</li> </ul>
	<b>CAMPUS LA SALLE / SAINT-GENES (64 cdts)</b> 160 Rue Saint-Genès 33081 BORDEAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campus La Salle/St-Genès : 20</li> <li>- UFA Saint Genes: 19</li> <li>- Brassart: 12</li> <li>- IMACORE: 9</li> <li>- Individuels 33 : 3</li> <li>- Individuels 47 : 1</li> </ul>
<b>ORLEANS-TOURS</b>	<b>LYCEE NOTRE DAME LA RICHE (17 cdts)</b> 26, rue de la Bourde, 37000 TOURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lycée Notre Dame la Riche : 10</li> <li>- ISCB Inst Sup Commerce et Bureautiq : 7</li> </ul>

- **Retards aux épreuves** : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.
- **Matériels et moyens de communication**
  - L'utilisation de **moyens de communication** (voix, textos, MMS, courriels...) pendant les épreuves est **interdite**. Comme pour les téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication, la possession et l'utilisation des montres connectées pendant les épreuves est interdite. Plus largement l'utilisation de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est susceptible de poursuites pour tentative de fraude. Une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
    - En application de la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à **l'utilisation des calculatrices électroniques**, les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.  
Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.  
Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

- **Epreuve E1 : Culture audiovisuelle et artistique**, La durée de l'épreuve est de 4 h plus 30 min de lecture et de visionnement des documents. L'épreuve est en deux parties : la première vise l'analyse d'un document, au choix du candidat (littéraire ou iconographique ou filmique) et la deuxième est un essai. Les deux parties entrent dans le cadre du programme limitatif de la session 2019 défini au BO.

Les centres d'examen devront prévoir des matériels de visionnement (lecteurs DVD aux formats ± R et moniteurs couleur) en nombre suffisant pour que les candidats puissent exploiter les documents dans les meilleures conditions.

- **Epreuve E3 – Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports – Option gestion de production**

C'est une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures, identique pour toutes les catégories de candidats, et constituée de deux parties.

- La première partie présente le projet de production à étudier, elle sera l'objet du questionnement économique et juridique. La durée est de 3 heures.
- La seconde partie porte sur le système technique support, elle sera l'objet du questionnement en technologie des équipements et des supports. La durée est de 3 heures.

Sujet : Le sujet d'EEJTES est spécifique à l'option gestion de production. Le candidat devra gérer son temps à partir des recommandations figurant sur le sujet d'examen et, pour faciliter la correction, composera sur deux copies distinctes qui seront ramassées au terme des six heures.

- **Epreuve E3 – Physique et technologie des équipements et des supports – Toutes options sauf gestion de production**

C'est une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures, identique pour toutes les catégories de candidats, constituée de deux parties.

- La première partie présente le projet de production à étudier et donne les éléments d'analyse du système à mettre en œuvre, elle sera l'objet du questionnement en technologie des équipements et des supports. La durée est de 3 heures.
- La seconde partie porte sur l'analyse physique de l'environnement et des équipements mis en œuvre, elle sera l'objet du questionnement en physique. La durée est de 3 heures.

Sujet : Le sujet de PTES est spécifique à chaque option. Le candidat devra gérer son temps à partir des recommandations figurant sur le sujet d'examen et, pour faciliter la correction, composera sur deux copies distinctes qui seront ramassées au terme des six heures.

## 2) ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

**Pour les épreuves « Techniques de mise en œuvre », « Projet à caractère professionnel », « Environnement économique et juridique du projet » ainsi que « Situation en milieu professionnel », une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre le premier jour des épreuves écrites, afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.**

Les modalités particulières relatives aux épreuves pratiques et orales sont détaillées dans le référentiel de certification et dans la circulaire nationale d'organisation (composition des dossiers support des évaluations, modalités d'évaluation des candidats).

**Les centres de formation se reporteront à ces indications, et les diffuseront à l'ensemble des candidats qui devront impérativement s'y conformer.**

- **Epreuve E4 – Technique de mise en œuvre (TMO)**

C'est une épreuve pratique d'une durée de 4 heures à laquelle s'ajoutent 30 minutes pour la lecture, l'appropriation et la préparation du sujet. La situation d'appui utilisée est issue d'un projet et demande au candidat de mettre en œuvre des situations réelles et des équipements professionnels.

Lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre, l'équipe d'examineurs présente au candidat les équipements et leurs documentations qui seront utilisés lors de l'épreuve.

Sujets : Les sujets sont élaborés à partir de situations d'évaluations validées pour les CCF au niveau de chacun des regroupements inter-académiques

NB: Les extraits des œuvres insérés dans les sujets doivent faire l'objet d'une autorisation d'utilisation de la part de leurs auteurs. Aucune diffusion en dehors des jurys d'examen n'est autorisée.

• **Sous-épreuve E51 – Projet à caractère professionnel (PCP)**

- Pour les candidats de catégorie 1 (scolaires des établissements publics ou privés sous contrat et les apprentis de CFA ou sections d'apprentissage habilités), c'est une **épreuve orale** d'une durée de 45 minutes. Chaque candidat réalise un exposé de 20 minutes qui est suivi d'un entretien de 25 minutes avec la commission d'évaluation.
- Pour les candidats de catégorie 3 (scolaires hors contrat, apprentis de CFA ou sections d'apprentissage non habilités, en formation continue dans les établissements non habilités et individuels), c'est une épreuve orale d'une durée de 1 heure. Chaque candidat réalise un exposé de 25 minutes qui est suivi d'un entretien de 35 minutes avec la commission d'évaluation.

Le format des supports audiovisuels à fournir au centre d'examen sont les suivants :

- 1 Blu-ray (en cas de problème de lecture sujets sur Disque Dur)
- Sur disque dur : 1 PAD TV – fichier HD/ Apple Pro Res HQ ou XD HD 4 :2 :2/1920x1080/pix square/son :24bits/48kHz/PCM
- Sur le même disque dur : fichier Mp4/codec H264 (12Mbits)/1920x1080/pix square/son :48kHz/320kbs/AAC

**Attention** : pour les candidats individuels, un dossier de production et son support audiovisuel sont remis aux candidats au moins un mois avant la date de l'épreuve. Lors de la première épreuve écrite, le candidat remet au centre d'examen un dossier d'analyse correspondant aux éléments qui lui ont été remis.

• **Sous-épreuve E52 – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)**

C'est une sous-épreuve spécifique aux options : Métiers de l'image, Métiers du son, Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, Montage et postproduction.

Durant l'interrogation, les thèmes pouvant faire l'objet de questions doivent être fonction du projet conduit en équipe.

Pour les candidats des catégories 1 et 3 c'est une épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes. Elle prend la forme d'un exposé de 5 minutes et d'un entretien de 10 minutes avec la commission d'évaluation.

**La fiche d'évaluation du candidat sera obligatoirement conforme aux modèles Excel (précisé ci-dessous) figurant en annexes 7 de la circulaire nationale et aura été au préalable pré-remplie par le centre de formation du candidat et transmise aux centres d'épreuves.**

**Métiers de l'Image : Annexe 7.1**

**Métiers du Son : Annexe 7.2**

**Techniques d'Ingénierie et Exploitation des Equipements : Annexe 7.3**

**Montage et Post-Production : Annexe 7.4**

• **Epreuve E6 – Situation en milieu professionnel (SMP)**

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs stages en entreprise réalisés pendant la formation.

Le(s) rapport(s) de stage ou d'activité professionnelle sont remis deux semaines minimum avant le début des épreuves écrites (en dehors des candidats qui sont évalués en CCF), soit **au plus tard le mardi 09 mai 2023.**

Chaque stage ou activité professionnelle fait l'objet d'un rapport (rapport de stage ou rapport d'activité professionnelle) rédigé par le candidat. Il ne dépasse pas 20 pages hors annexe, **le rapport est remis sous la forme d'un document papier et d'un fichier pdf.** Chaque rapport de stage inclut également :

- la convention et l'attestation de stage signée par l'entreprise ;
- une fiche d'appréciation par période de stage.

C'est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes. Elle s'appuie sur un ou plusieurs rapports. Elle prend la forme d'un exposé de 15 minutes et d'un entretien de 15 minutes avec la commission d'évaluation.

• **EPREUVE FACULTATIVE « ENGAGEMENT ETUDIANT » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)**

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;

- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe XX) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6 « **SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL** »

## 2.1 CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS PROFESSIONNELS (arrêté du 22 juillet 2008)

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'épreuve « Situation en milieu professionnel ».

La constatation de non-conformité du dossier concerne l'un des points suivants :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt hors-délai ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ;
- inclusion du projet de synthèse au sein des travaux présentés dans le dossier professionnel.

➔ **LA NON CONFORMITÉ INTERDIT AU CANDIDAT, MEME PRÉSENT, DE SUBIR L'ÉPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.** La mention "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

## 3) ÉPREUVES DE LANGUE VIVANTE 1 et 2

Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (lieu, date et heure).

Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats.

**Pour les candidats de l'académie de Toulouse** (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves ponctuelles de langues – anglais, espagnol - auront lieu du **mardi 19 au jeudi 21 avril 2022**. Les modalités de passage des langues rares seront précisées ultérieurement par l'académie d'origine des candidats.

Inscrits en langues rares			
Allemand	Portugais	Basque	Italien
- 2 Montpellier	- 1 Toulouse - 1 Montpellier	- 1 Bordeaux	- 2 Montpellier

## IV. LIVRETS SCOLAIRES

### 1) LIVRETS SCOLAIRES

La duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services.

Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au centre de délibérations (Lycée des Arènes place Emile Male BP73003 31024 Toulouse Cedex 3)**, pour le **vendredi 9 juin 2023** au plus tard. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

## V. RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les candidats pourront télécharger leur relevé de notes depuis leur espace candidat Cyclades à l'issue de la publication des résultats.

Les diplômes seront établis par l'académie d'origine de chaque candidat.

Pour les candidats de l'académie de Toulouse, les diplômes seront envoyés courant octobre :

- Les diplômes des candidats scolarisés sont adressés par le Rectorat aux établissements afin de les remettre aux lauréats.
- Les diplômes des candidats individuels sont envoyés directement par mes services à l'adresse indiquée par le candidat dans son espace Cyclades. Tout changement d'adresse doit avoir été effectué par le candidat sur l'application Cyclades.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
Le directeur des examens et concours

  
Laurent GINESTET

PJ : Annexe 1 - ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES  
Annexe 2 - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR DOSSIER



## Annexe 1 - ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

### I. E4 - TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE – Epreuve pratique de 4h (+30 mn lecture)

#### A. Centres d'épreuves

OPTION ORIGINE DES CANDIDATS	Image	Son	Montage	Exploit	Gest. Prod
<b>LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME</b>					
ACFA	9		10		
ISPRA		12			
BRASSART			12		
TRAVELLING	10	8			
INDIV 31		2			
INDIV 16	1				
IMACORE					
IMA TOULOUSE			2		
<b>LGT DES ARENES – TOULOUSE</b>					
SAINT GENES		11	10		11
TRAVELLING			10		4
ACFA					4
NOTRE DAME LA RICHE					6
ISCB					2
SUD FORMADIA	4	13	1		
ISPRA	16				
IMA TOULOUSE	2				
INDIV 11					1
INDIV 81 + 34 + 31			3		
<b>LG RENE CASSIN – BAYONNE</b>					
SAINT GENES				7	
ACFA		8			
IMA TOULOUSE		6			
IMA BORDEAUX		7	2		
ISPRA			13		
NOTRE DAME LA RICHE			4		
ISCB			5		
INDIV 33 + INDIV 47		2			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>7</b>	<b>28</b>

## B. Composition des commissions

OPTION CENTRE	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	PRODUCTION
LISA Angoulême	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00		
Lycée des Arènes Toulouse	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00		Du 25 au 26 mai 13h00-18h00
Lycée René Cassin Bayonne		Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00	Du 30 mai au 02 juin 8h00-18h00	Du 24 au 25 mai 8h00-18h00	

E5.1 - PROJET A CARACTERE PROFESSIONNEL – Epreuve orale (45min ou 1h) + Lecture préalable des dossiers

### E5.2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DU PROJET - Epreuve orale (15min)

#### A. Centres d'épreuves :

ORIGINE DES CANDIDATS	Image		Son		Montage		Exploit		Prod
	E51	E52	E51	E52	E51	E52	E51	E52	E5
<b>LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME</b>									
LISA	12	12	12	12	11	11	9	9	8
NOTRE DAME LA RICHE					4	4			6
ISCB					5	5			2
INDIV 33 + 47			1	2					
INDIV 11									1
IMA TOULOUSE	2	2	6	6					
ACFA			8	8					
IMAB			7	7	2	2			
ISPRA	16	16			13	13			
TRAVELLING									4
ST GENES							7	7	
SUD FORMADIA	4	4							
<b>LGT DES ARENES – TOULOUSE</b>									
LGT DES ARENES	11	11	9	9	10	10			8
INDIV 31 + EAD 31			4	4					
INDIV 33 + INDIV 16	1	2							
BRASSART					12	12			
UFA ST-GENES									11
ACFA	9	9			10	10			4
TRAVELLING	10	10	8	8					
ISPRA			12	12					

IMA TOULOUSE			2	2				
<b>LG RENE CASSIN – BAYONNE</b>								
LG RENE CASSIN			11	11	18	18	33	33
TRAVELLING					10	10		
INVID 31 + INDIV 34						3		
SUD FORMADIA			13	13		1		
ST-GENES			10	10	10	10		
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>101</b>	<b>102</b>	<b>107</b>	<b>111</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

Les candidats individuels devront préparer un dossier de production et son support audiovisuel, qui leur seront remis par le centre d'épreuve **le vendredi 07 avril 2023**. Il leur appartient de contacter le centre dans lequel ils sont affectés pour s'informer des modalités de retrait du dossier.

### B. Composition des commissions :

OPTION CENTRE	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	PRODUCTION
<b>LISA</b> Angoulême	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 31 mai 08h au 02 juin à 18h	<u>Date</u> : du 31 mai 08h au 02 juin à 18h
<b>Lycée des Arènes</b> Toulouse	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h		<u>Date</u> : du 31 mai 08h au 02 juin à 18h
<b>Lycée R. Cassin</b> Bayonne		<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	<u>Date</u> : du 06 juin 08h au 13 juin à 18h	

## II. E6 - SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL – Épreuve orale de 30 mn

### A. Centres d'épreuves :

CENTRES EPREUVE	Image	Son	Montage	Exploit	Gest. Prod
<b>LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME</b>					
LISA	12	12	11	9	<b>8</b>
ACFA	9		10		
BRASSART			12		
IMA TOULOUSE			2		
ISPRA		12			
INDIV 16 + 33	2				
TRAVELLING	10	7			
INDIV 31 + 33 + 47		4			
<b>LGT DES ARENES – TOULOUSE</b>					
LGT DES ARENES	11	9	10		8
ST GENES		10	10		11
NOTRE DAME LA RICHE					6
ISCB					2

INDIV 31 + 81 + 34			4		
ISPRA	16				
IMA TOULOUSE	2				
ACFA					4
TRAVELLING			10		4
SUD FORMADIA	4	13	1		
<b>LG RENE CASSIN – BAYONNE</b>					
LG RENE CASSIN		11	18	32	
NOTRE DAME LA RICHE			4		
ST GENES				7	
ISCB			5		
IMA TOULOUSE		6			
ACFA		7			
IMACORE BORDEAUX		7	2		
ISPRA			13		
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>98</b>	<b>112</b>	<b>48</b>	<b>43</b>

**B. Composition des commissions :**

<b>Origine des candidats</b>	<b>TOUTES OPTIONS</b>	
<b>CENTRE</b>		
<b>LISA Angoulême</b>	<u>Oraux</u> : du 30 mai à 13h00 au 02 juin à 18h00	
<b>CENTRE</b>	<b>PRODUCTION</b>	<b>IMAGE, SON &amp; MONTAGE</b>
<b>Lycée des Arènes Toulouse</b>	<u>Oraux</u> : du 25 mai à 8h00 au 26 mai à 18h00	<u>Oraux</u> : du 30 mai à 13h00 au 02 juin à 18h00
<b>CENTRE</b>	<b>TIEE</b>	<b>MONTAGE &amp; SON</b>
<b>Lycée R. Cassin Bayonne</b>	<u>Oraux</u> : du 25 mai à 8h00 au 26 mai à 18h00	<u>Oraux</u> : du 30 mai à 13h00 au 02 juin à 18h00

## Annexe 2 - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR DOSSIER

### I. E51- PROJET A CARACTERE PROFESSIONNEL (PCP)

<p>▪ <b>CANDIDATS ISSUS D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION</b></p>	<p>A) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Début du PCP (120 heures conseillées) pendant 6 semaines après la deuxième situation d'évaluation de E4.</p> <p>B) Catégorie 2 : Production audiovisuelle de 90 heures élaborée en fin de formation.</p> <p>C) Catégories 1 et 2          - 1<sup>ère</sup> revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) après la réalisation des captations ou dans la troisième semaine au plus tard.          - 2<sup>ème</sup> revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) dès le dépôt du PAD.</p> <p>D) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Fin du PCP au plus tard avant le début des épreuves écrites.</p> <p>Les dates de début et de fin de projet sont fixées par chaque équipe pédagogique dans la période prévue au calendrier.</p>
<p>▪ <b>CANDIDATS INDIVIDUELS AJOURNES A UNE PRECEDENTE SESSION, DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE OU QUI SE PRESENTENT AU TITRE DE LEUR EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE 3 ANS</b></p>	<p>- Remise d'un dossier de production et de son support par le centre d'épreuve le <b>07 avril 2023</b>.</p> <p>- Dépôt du dossier d'analyse sur le centre d'épreuve le <b>9 mai 2023</b>.</p>

### II. E6.2 SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Chaque stage ou activité professionnelle fait l'objet d'un rapport (rapport de stage ou rapport d'activité professionnelle) rédigé par le candidat. Il ne dépasse pas 20 pages hors annexe, **le rapport est remis sous la forme d'un document papier et d'un fichier PDF**. Chaque rapport de stage inclut également :

- la convention et l'attestation de stage signée par l'entreprise ;
- une fiche d'appréciation par période de stage.

### III. DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS (ne pas attendre les derniers jours)

Il est conseillé d'EXPÉDIER ces documents **en recommandé simple** (attention aux délais postaux) ou de les DÉPOSER CONTRE RECU au centre d'épreuves ORALES, selon le lieu d'affectation des candidats :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| ▪ <b>AU PLUS TARD LE 9 MAI 2023</b> | ▶ Notes de synthèse E51 et E52 – candidats scolaires                            |
| ▪ <b>AU PLUS TARD LE 9 MAI 2023</b> | ▶ Dossier d'analyse du projet à caractère professionnel - candidats individuels |
| ▪ <b>AU PLUS TARD LE 9 MAI 2023</b> | ▶ Rapport d'activités professionnelles  |

▶ **RAPPORTS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES** : Les établissements d'origine des candidats se chargeront de transmettre les dossiers après en avoir contrôlé le contenu. Afin de faciliter les opérations sur le centre d'examen, une liste nominative de leurs étudiants sera jointe à l'envoi.

Sur chaque dossier, figureront OBLIGATOIREMENT:

- Les nom et prénom du candidat
- Son numéro d'inscription
- L'intitulé du BTS, de l'option et de l'épreuve concernée.

**L'origine scolaire du candidat ne doit EN AUCUN CAS ETRE INDIQUÉE.**

**Attention: (arrêté du 22/07/2008) :** la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention **NV (non valide)** à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée ;
- inclusion du projet de synthèse au sein des travaux présentés dans le dossier professionnel ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**Le candidat, même présent, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

**LISTE DES PROFESSIONNELS PARTICIPANT AUX INTERROGATIONS** (à compléter en autant d'exemplaires que nécessaire)  
**BTS AUDIOVISUEL session 2023**

Centre d'examen (à compléter) : .....

NOM et PRENOM /SOCIETE	ADRESSE <input type="checkbox"/> PERSONNELLE COMPLETE / Mail	1°PARTICIPATION EXAMEN (oui / non)	COMMISSION	DATE (S) ET HORAIRES D'INTERROGATIONS

*MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES RUBRIQUES (si 1°participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)*

M.

A

le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **brevet de technicien supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

**SPECIALITE : BTS METIERS DE L'AUDIOVISUEL SESSION 2023**

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:

⇒

qui se tiendra le

au

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Chef d'Etablissement**

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr), rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

⇒ S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la direction des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.